

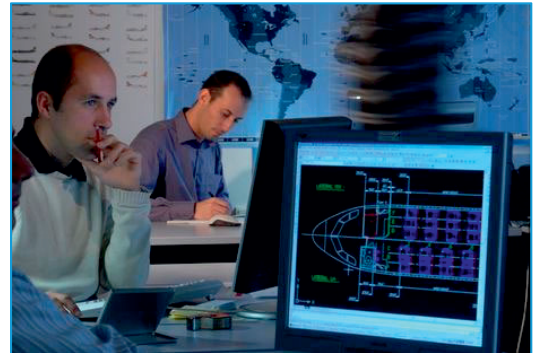


## Votez UTCAC pour ...

### Faire reconnaître et défendre les spécificités de l'expertise et de l'encadrement technique

Les IEEAC, **corps d'encadrement et d'expertise**, doivent continuer à exercer leurs fonctions notamment d'**expertise** et de **management** et développer leurs missions **dans tous les services de la DGAC**.

- Une augmentation des recrutements IEEAC pour atteindre les effectifs nécessaires au maintien du niveau de sécurité du transport aérien et de l'aviation générale et à la préservation des conditions de travail.
- L'arrêt des restructurations et des fermetures de service.
- La reconnaissance des compétences managériales et d'expertise, au sein de tous les services de la DGAC
- L'amélioration du déroulement de carrière des IEEAC en lien avec les évolutions des métiers et des compétences (licences, nouvelles missions, nouvelles contraintes...), en particulier dans le premier segment de carrière.



### Améliorer la mobilité

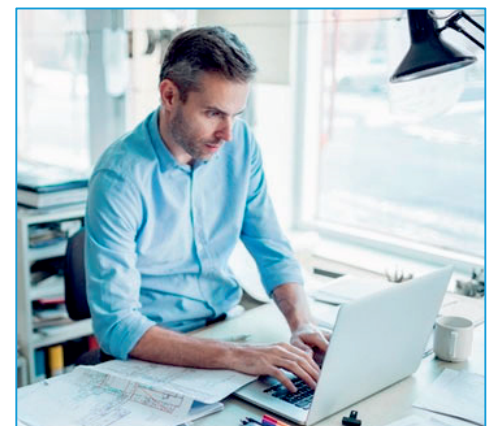
La mobilité professionnelle des IEEAC doit être améliorée.

- Elargir les ouvertures de postes d'IEEAC dans la filière « expertise » comme dans celle du « management » afin de proposer un déroulement de carrière « continu » tout au long de la carrière.

### Optimiser le statut et élargir l'accès aux emplois fonctionnels

Le statut des IEEAC doit être amélioré.

- Augmenter le taux pro/pro afin d'améliorer les conditions d'avancement de grade principal et hors classe et éviter d'allonger la durée globale de carrière
- Elargir la liste des fonctions éligibles pour l'accès aux emplois fonctionnels techniques HEB, HEB Bis, HEA et CSTAC
- Augmenter le nombre de postes budgétaires d'emplois fonctionnels.



# Votez UTCAC pour ...

## Améliorer la formation

Les évolutions techniques constantes doivent être prises en compte au travers d'une formation adaptée à destination des IEEAC :

- Maintenir la formation au stage pilotage durant la formation initiale,
- Maintenir, a minima, l'effort financier en matière de formation continue,
- Instaurer des cycles de formation pour les prises de postes, en particulier à l'issue de la formation initiale,
- Élargir les possibilités de formation continue en langue anglaise,
- Revoir le nombre et la liste des emplois fonctionnels des IEEAC.



## Revaloriser l'indemnitaire

Le régime indemnitaire des IEEAC doit être revalorisé et la prime licence de surveillance doit leur être versée.

- Reconnaître et valoriser la détention d'une licence de surveillance, d'une licence RQS (Réglementation technique de sécurité, Programme de sécurité de l'Etat, Audit interne) ou d'une licence régaliennne (Aménagement du territoire, Régulation économique et Espace aérien) par une prime avec trois niveaux de qualification différenciés,
- Instaurer une clause de conservation de cette prime après 16 années de détention de la licence.

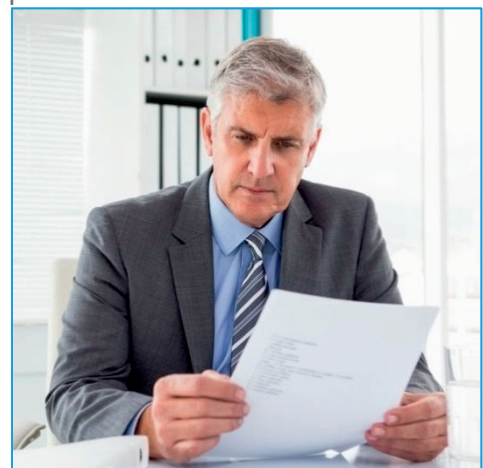
### La liste UTCAC

IEEAC	
OMNES Eric	STAC
BALLESTER Julien	BEA
ALGER Fabrice	DSAC
CASALI Jacqueline	DSAC/O

## Améliorer la prévoyance et les conditions de départ en retraite

Le taux de remplacement au moment du départ à la retraite est bas pour les IEEAC.

- Augmenter le taux pro/pro afin d'améliorer les conditions d'avancement de grade principal et hors classe et éviter d'allonger la durée globale de carrière,
- Etudier la création d'un mécanisme d'allocation temporaire de complément retraite avec création d'un fond spécifique garanti par l'Etat, au profit de TOUS les personnels de la DGAC,
- Porter le nombre de points NBI de 75 à 95 points pour les IEEAC.



Pour la CAP, je vote **UTCAC** !!